

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 28 JANVIER 2025 À 9 H 30, S'EST RÉUNI, 11 RUE DU CLON À ANGERS, LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – MELDOMYS

Présents :

Messieurs Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental (en teams)
Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

Excusée avec pouvoir :

Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental (donne pouvoir à M. MAINGOT)
-----------------------------------	---

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoît RATIER	Directeur général de l'office
Madame Véronique BERRUE	Directrice générale adjointe de l'office
Monsieur Olivier ORSOLIN	Responsable du Service Développement

.....
➤ **AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT**

◆ **ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES**

✓ **LÉZIGNÉ (commune déléguée de HUILLÉ-LEZIGNÉ) – Rue de la Gare - Tr. 1849**

La société ALTER PUBLIC a réalisé l'aménagement d'une ZAC à proximité immédiate de nos futurs logements - Rue de la Gare à Lézigné.

Une des parcelles de la ZAC cadastrée section B n°1352 d'une superficie de 45 m² appartenant à ladite société n'a pas vocation à être utilisée ni cédée dans le cadre de leurs aménagements, et au vu de sa position, elle semble naturellement s'intégrer à notre projet en tant que partie de jardin d'un de nos futurs logements (voir zone entourée en bleu sur le plan ci-dessous).



Les services de France domaine ont émis un avis sur la valeur vénale du bien estimé à 5 € du m² soit 225 €.

La société ALTER PUBLIC a proposé la cession de ladite parcelle au prix d'UN euro.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1352 au prix d'UN EURO, et d'autoriser le Directeur général à signer l'acte qui sera établi par le notaire du vendeur – Me KERHARO, notaire à Seiches-sur-Le-Loir.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration donne son accord sur l'acquisition auprès d'Alter Public de la parcelle cadastrée section B n° 1352 au prix d'UN EURO, et autorise le Directeur général à signer l'acte qui sera établi par le notaire du vendeur – Me KERHARO, notaire à Seiches-sur-Le-Loir.

.....
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur général,
Benoît RATIER